



AVEYRON

# L'Etat dans l'Aveyron



## 2010 : l'Etat mieux organisé pour mieux servir



Depuis le 1er janvier 2010, l'administration de l'État affiche un nouveau visage dans le département de l'Aveyron, en application de la démarche de Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) engagée au niveau national en 2007 par le Président de la République et le Premier ministre.

Cette réorganisation modifie fortement l'architecture territoriale de l'État, en région et dans les départements, par une approche novatrice : dans un souci constant d'amélioration du service rendu, de cohérence de l'action et de maîtrise des dépenses publiques, les services de l'Etat se recentrent autour de leurs missions premières et mutualisent leurs moyens et compétences.

**Être plus simple, plus accessible, plus efficace, pour un coût de fonctionnement moindre, tel est l'objectif poursuivi par l'État.**

Désormais, le niveau régional devient le niveau de droit commun de pilotage des politiques publiques, sous l'autorité du préfet de région (hors services relevant des ministères des finances, de l'éducation nationale, de la défense et de la justice). Le nouvel organigramme régional compte à présent huit directions, au lieu d'une trentaine précédemment.

Dans les départements, c'est une logique interministérielle qui a guidé la réforme, pour mieux répondre aux attentes et besoins des territoires et des populations, notamment en matière de sécurité des personnes et des biens, de protection des ressources naturelles, de soutien à l'économie et au développement des entreprises, d'accès à l'emploi et au logement des personnes en difficultés, ou encore d'accompagnement des collectivités locales dans leurs projets.

Le niveau départemental demeure ainsi l'échelon de proximité pour la mise en œuvre de ces politiques publiques sous la conduite du préfet, épaulé par les services de la préfecture et par deux directions départementales interministérielles qui rassemblent aujourd'hui l'essentiel des compétences déployées par l'Etat dans les territoires :

### SOMMAIRE

- Les services de l'Etat en région .....	2
- Les services de l'Etat en département ....	4
- La préfecture et les sous-préfectures ....	6
- La direction départementale des territoires .....	10
- La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations .....	13
- lexique et liens utiles .....	16

- **la direction départementale des territoires**, chargée de la mise en œuvre des politiques d'aménagement et de développement durables des territoires (agriculture, environnement, logement, appui aux collectivités, prévention des risques).

- **la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations**, chargée de la mise en œuvre des politiques sociales, des actions en faveur de l'égalité des droits, de la jeunesse, des sports, de la vie associative et de l'éducation populaire, ainsi que des missions de protection de la population (concurrence-consommation, sécurité des produits et des services, santé animale).

Gageons que la pertinence de cette nouvelle organisation convaincra rapidement l'ensemble des usagers, dont la satisfaction des besoins est au cœur de la démarche.

La préfète,  
Danièle Polvé-Montmasson

## Les services de l'État en REGION

**Le niveau régional devient le niveau de droit commun pour mettre en œuvre les politiques publiques** afin d'en améliorer la lisibilité et l'efficacité.



*Cour d'honneur de la préfecture de région (Toulouse)*

Dorénavant, l'organisation régionale épouse globalement les périmètres de compétences des ministères. Cette nouvelle architecture met ainsi fin à la juxtaposition de structures de taille et de missions différentes, difficiles à coordonner auparavant.

En tant que garant de la cohérence de l'action de l'État, le préfet de région dispose d'une autorité sur le préfet de département, notamment au travers de son pouvoir d'évocation des dossiers relevant du préfet de département mais pour lesquels une coordination régionale renforcée est indispensable.

Le préfet est appuyé dans sa mission par le secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR), dans le domaine de la coordination des services et de la mutualisation des fonctions support (logistique, ressources humaines).

Ainsi, le nombre de structures régionales passera d'une trentaine à huit, correspondant ainsi aux nouveaux périmètres ministériels :

### La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Créée le 2 mars 2009, elle fusionne la direction régionale de l'équipement (DRE), la

direction régionale de l'environnement (DIREN) et la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE).

### La direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF)

Créée au 1<sup>er</sup> janvier 2009, elle fusionne la direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAF) et les services vétérinaires (SV)

### La direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

Elle fusionne la direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP), la DDTEFP, la direction régionale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DRCCRF), la direction régionale du tourisme (DRT), la direction régionale au commerce et à l'artisanat (DRCA), la direction régionale au commerce extérieur (DRCE), la direction régionale de l'industrie, recherche et environnement (DI et métrologie).

### La direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)

Elle fusionne la direction régionale jeunesse et sports (DRJS) et la direction régionale des affaires sanitaires et sociales, hors santé (DRASS)

### La direction régionale de la culture (DRAC)

### L'agence régionale de santé (ARS)

Elle fusionne l'agence régionale de l'hospitalisation (ARH), le groupement régional de santé publique (GRSP), l'union régionale des caisses maladies (URCAM), la direction régionale et départementale des affaires sanitaires et sociales (hors cohésion sociale), et la caisse régionale d'assurance maladie. L'ARS sera opérationnelle dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2010.

**La direction régionale des finances publiques (DRFIP)**

Elle fusionne la trésorerie générale régionale et les services fiscaux au début de l'année 2011.

**Le rectorat d'académie**

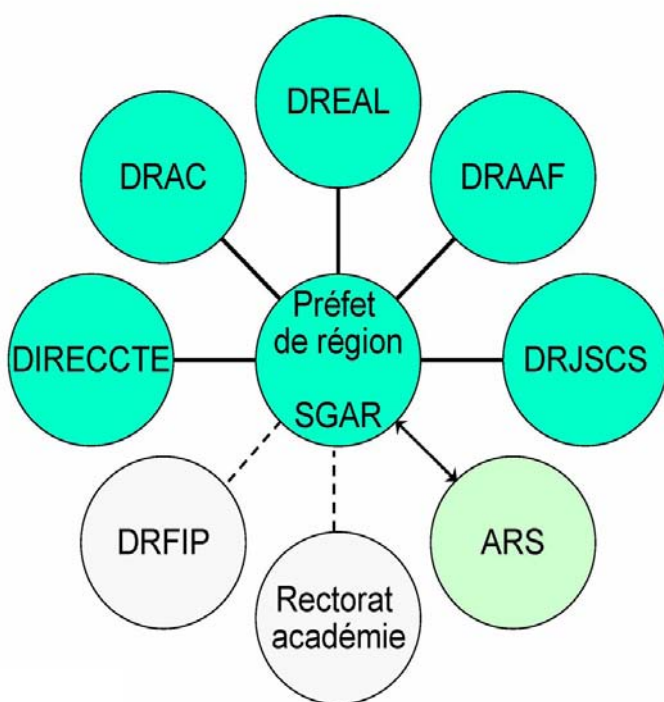
Cette structure ne fait l'objet d'aucune fusion, ni transformation.

**Délégations en département :**

Certaines directions régionales mettent à la disposition des préfets de départements, pour l'exercice de leurs compétences départementales, des services de proximité.

Une unité territoriale de la DIRECCTE (travail, emploi), de la DREAL (environnement, sécurité industrielle), de la DRAC (culture), ainsi qu'une délégation départementale de l'ARS (politique de santé), sont ainsi positionnées dans chaque département de Midi-Pyrénées.

**Réforme de l'administration régionale :**



DRAC = direction régionale de la culture

DREAL = direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement = DRE + DRIRE (hors DI et métrologie) + DIREN

DRAAF = direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt = DRAF + SV

DRJSCS = direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale = DRJS + DRASS hors santé

DIRECCTE = direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi = DRTEFP + DDTEFP + DRCCRF + DRT + DRCA + DRCE + DRIRE (DI et métrologie)

DRFIP = TPGR + services fiscaux

ARS = agence régionale de santé = ARH + GRSP + URCAM + DRASS et DDASS hors cohésion sociale + CRAM

## Les services de l'État en DEPARTEMENT

L'administration départementale est organisée par rapport aux besoins de proximité de la population et des territoires.

Pour mettre en œuvre les politiques publiques dans le département, le préfet dispose de la préfecture et des services départementaux qui relèvent de son autorité directe, ainsi que des unités territoriales (placées sous son autorité fonctionnelle).

En Aveyron, l'architecture des services comporte désormais :



Le site de Bourran (Rodez) hébergera les personnels de la DDT et la DDCSPP

### ◆ Les services de la préfecture

### ◆ Deux nouvelles directions départementales interministérielles (voir pages 10 et 13)

- **la direction départementale des territoires** assure la mise en œuvre locale des politiques d'aménagement et de développement durables des territoires (agriculture, environnement, logement, appui aux collectivités, prévention des risques).
- **la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations** est en charge des missions de veille sanitaire et de sécurité dans les domaines de l'alimentation et de la protection des consommateurs ; elle assure la mise en œuvre des politiques sociales, d'actions en faveur de l'égalité de droits, de la jeunesse, des sports, de la vie associative et de l'éducation populaire.

### ◆ Trois unités territoriales (UT) des nouvelles directions régionales en remplacement de certaines structures départementales pré existantes :

- **UT DIRECCTE** - travail et emploi : unité territoriale issue de la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP).
- **UT DRAC** – culture : unité territoriale issue du service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP).
- **UT DREAL** – environnement et sécurité industrielle : unité territoriale issues de la subdivision de la direction régionale de la recherche et de l'environnement (DRIRE).

### ◆ Une délégation territoriale de l'Agence régionale de santé (ARS)

### ◆ Les services de police et de gendarmerie

- ◆ **La direction départementale des finances publiques** regroupant la direction des services fiscaux et la trésorerie générale.
- ◆ **L'inspection académique** (organisation inchangée)

## **Le calendrier de mise en œuvre :**

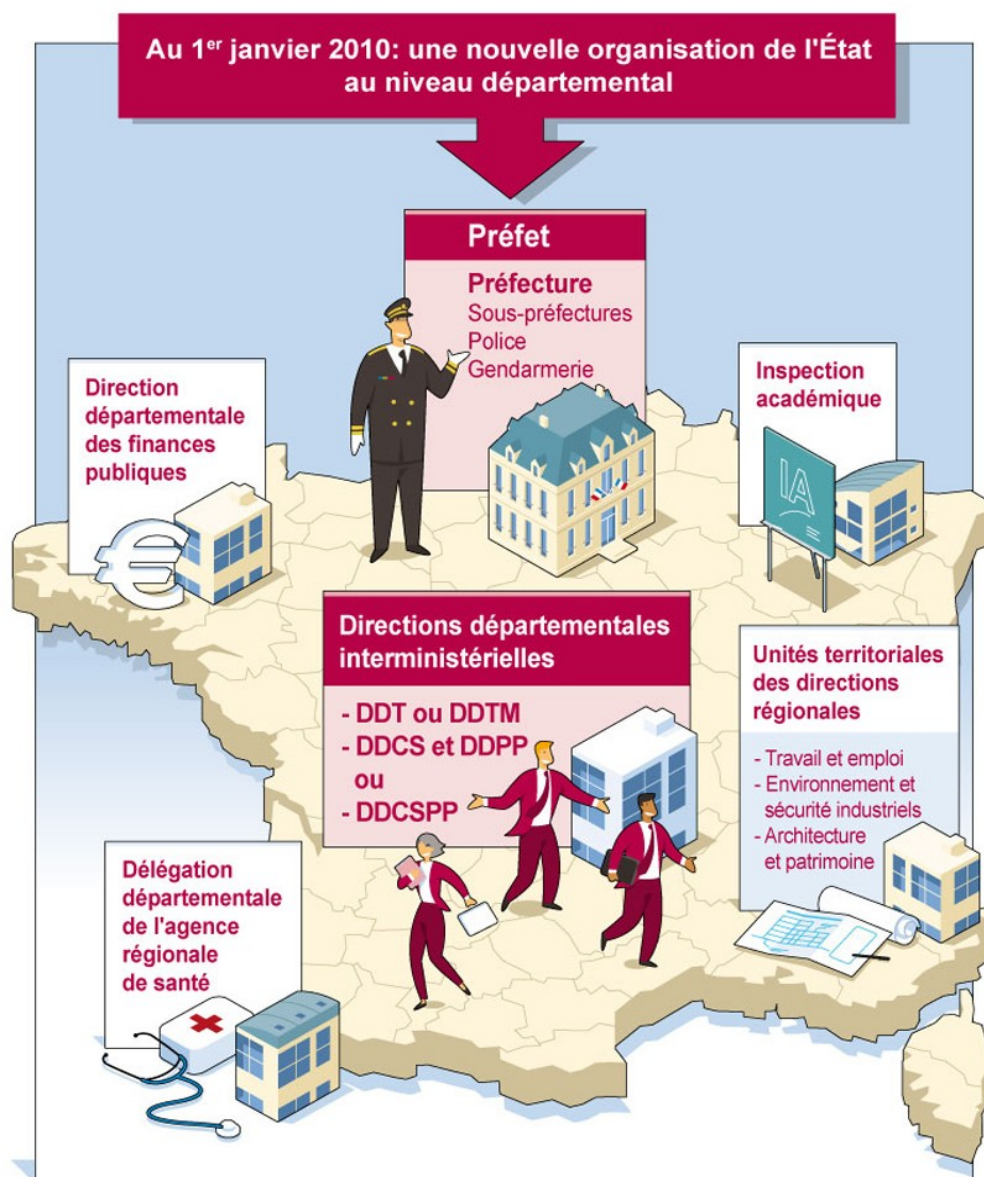
Mars 2009 : création de la DREAL et de ses unités territoriales

1<sup>er</sup> janvier 2010 : entrée en vigueur de la nouvelle organisation de la préfecture et des deux directions départementales interministérielles (DDT, DDCSPP)

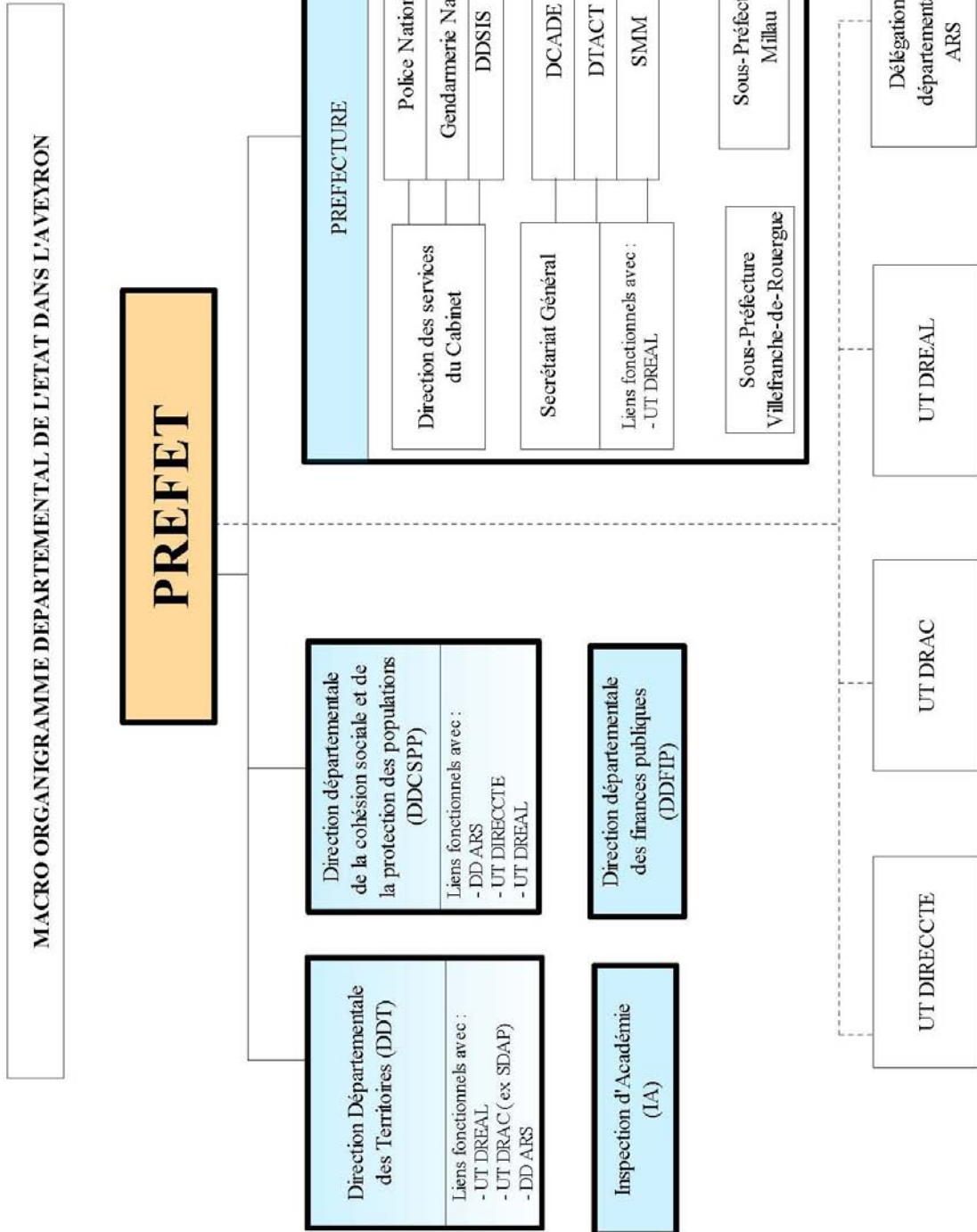
1<sup>er</sup> semestre 2010 :  
création de l'UT DIRECCTE  
création de la délégation départementale de l'ARS

2<sup>ème</sup> semestre 2010 : création de l'UT DRAC

2011 : création de la direction départementale des finances publiques (fusionnant services du trésor public et des impôts)



1er janvier 2010



## La préfecture et les sous-préfectures : ce qui change

La réforme de l'administration territoriale de l'Etat réaffirme les pouvoirs du préfet sur les services déconcentrés et les établissements publics de l'Etat. Elle renforce ainsi l'unité de la parole et de l'action de l'Etat dans le département.



La préfecture à Rodez

Le préfet reste chargé de garantir la sécurité et l'ordre publics. Il assure la coordination de l'administration de l'Etat dans le département, le contrôle administratif des actes des collectivités et de leurs établissements et l'exercice des missions régaliennes. Pour cela, il dispose d'un état-major, constitué des membres du corps préfectoral, des directeurs de préfecture, des directeurs des DDI et des responsables d'UT. Il a autorité sur les services de sécurité de l'Etat (police, gendarmerie).

Le resserrement des services autour des DDI a conduit la préfecture à repenser sa propre organisation, d'autant que leur création a entraîné le transfert d'attributions relatives à l'environnement et à la cohésion sociale vers celles-ci.

**Désormais la préfecture de l'Aveyron est organisée de la manière suivante :**

### Le secrétariat général

Dirigé par un membre du corps préfectoral, il comprend deux directions et un service :

- **La direction des titres, de l'administration des collectivités territoriales (DTACT)** se substitue à la direction des libertés publiques et des collectivités locales. Elle demeure en charge du contrôle de légalité, du conseil aux collectivités, du contrôle de légalité et budgétaire, de l'administration générale (élections, associations) et de l'ensemble des titres (identité, véhicule)
- **La direction de la coordination de l'administration départementale de l'Etat (DCADE)** remplace la direction des actions interministérielles et du développement durable. Elle demeure chargée de coordonner l'action de l'ensemble des services de l'Etat dans le département. Elle gère les aides de l'Etat à l'investissement ainsi que le fonds européen de développement régional, les politiques territoriales, les activités réglementées, les expropriations et l'énergie.
- **Le service de la modernisation et des moyens (SMM)** remplace le service des ressources humaines, de la modernisation et de la logistique. Il assure la gestion du personnel et des moyens de la préfecture ainsi que l'animation des mutualisations mises en place dans le cadre de la révision générale des politiques publiques. Par ailleurs, il a en charge le suivi de la performance et le contrôle de gestion.

### Le cabinet du préfet

Composé du bureau du cabinet et de la communication interministérielle, du pôle de la sécurité intérieure, du bureau de la sécurité civile et du service du garage, il demeure le point d'appui du préfet pour conduire les politiques relevant de :

- **La sécurité intérieure**, au travers des questions de sécurité publique, de sécurité et de défense civiles ;
- **La gestion des risques et des crises** ;

- **La représentation de l'Etat** dans le cadre de la gestion des interventions, des affaires politiques, des affaires réservées, de la communication et des relations avec les médias.

Dans un souci d'efficience et de rationalisation, le pôle sécurité intérieure est désormais en charge de certaines professions ou activités réglementées, précédemment gérés par la direction de la réglementation, des libertés publiques et le bureau de l'environnement, touchant à la sécurité. Ainsi en est-il de la police administrative qui est l'une des composantes de la sécurité et qui est désormais rapprochée de la chaîne de décision opérationnelle pour assurer une vision globale des problématiques : réglementation de sécurité, chiens dangereux, armes, explosifs, ...

Parallèlement, le directeur de cabinet du préfet est conforté dans sa mission de pilotage et d'animation des politiques départementales de lutte contre les addictions et l'insécurité routière en lien avec tous les partenaires locaux.

## **Les sous-préfectures**

Une évolution importante intervient concernant les sous-préfectures puisque les missions de délivrance des titres et de contrôle de légalité sont recentrées, pour l'essentiel, en préfecture.

Pour autant, la pérennité des sous-préfectures n'est pas remise en cause : celles-ci sont confortées dans leur rôle de représentation de l'Etat et de coordination de proximité. Les sous-préfets ont, plus que jamais, un positionnement interministériel qui leur permettra d'assurer un relais local indispensable pour la mise en oeuvre des politiques publiques.

Ils assureront dans leur arrondissement le contact de proximité avec les élus et accompagneront, par leur expertise transversale, les projets de développement local.

Les sous-préfectures évolueront ainsi vers une administration de mission tournée vers le développement local.



## La direction départementale des territoires :

### La direction départementale des territoires contribue à l'équilibre des territoires...

Le rôle de l'État est de **veiller au développement et à l'équilibre des territoires, tant urbains que ruraux**, par le biais des politiques agricole, forestière, d'urbanisme, de logement, de risques, de construction publique, de transports, maritime... Le Grenelle de l'environnement donne à cette mission générale de l'État une nouvelle orientation avec la nécessaire déclinaison territoriale des démarches de développement durable, en partenariat avec les collectivités territoriales.



Une mission de soutien à l'économie agricole

Acteurs majeurs de l'analyse, de la compréhension et de la réponse aux questions concernant les territoires urbains, périurbains ou ruraux, la DDE et la DDAF s'étaient déjà regroupées avec succès au 1<sup>er</sup>

janvier 2009 en DDEA. Avec la direction départementale des territoires, **l'approche transversale des politiques appliquées aux enjeux des territoires** est encore améliorée par l'apport des services "environnement" des préfectures.

### ...en regroupant les compétences et les métiers, afin de donner à l'État une capacité d'analyse renforcée...

La connaissance du territoire dans toutes ses dimensions fonde la légitimité de ce grand service interministériel. En associant les compétences techniques multiples dans chaque département, la DDT sera en mesure d'analyser des dossiers d'occupation de l'espace et d'aménagement de plus en plus complexes, **d'éclairer le représentant de**

l'État sur les enjeux territoriaux et de construire une position unifiée et cohérente.



Une mission de prévention des risques naturels

Cette direction mettra en œuvre **les outils de planification, d'aménagement, de contrôle et de protection du ressort de l'État**, au service d'un développement durable, notamment dans les espaces fragiles (littoraux, maritimes, forestiers, naturels) ou source de conflits (périurbains). En charge de la prévention des risques naturels et de la sécurité routière, la DDT apportera son **expertise multiple à la gestion des crises**. Elle intègre dans la planification urbaine les problématiques liées à tous les types de risques.

Le regroupement de compétences et de métiers proches ou complémentaires rendra **plus visibles l'action de l'État et sa capacité d'expertise technique et économique au service des territoires**. Il permettra d'associer dans chaque département les qualités partagées de pratiques partenariales, de médiation, d'ingénierie administrative et financière, de traitement de dossiers complexes.

### ...et offrent aux agents des parcours professionnels enrichis dans un service technique fort.

Ce grand service départemental qui repose sur des **objectifs partagés dans les champs**

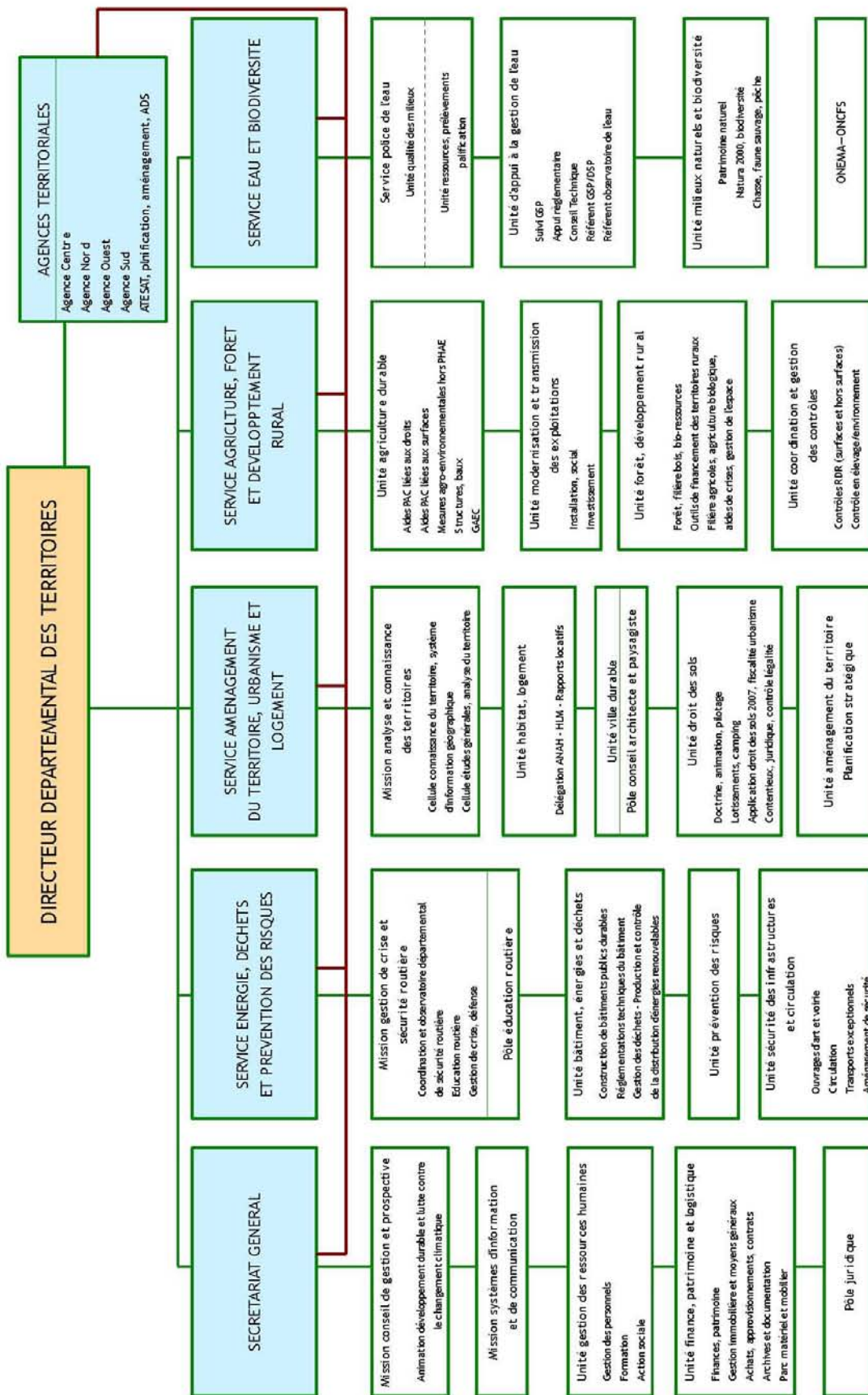
larges de l'aménagement et du développement durables, de l'agriculture offrira aux agents de meilleures perspectives en termes de métiers et de carrières, en s'appuyant sur la qualité de leur formation initiale.

La mise en synergie de l'ensemble des missions au sein d'une même direction interministérielle bien identifiée est de nature à favoriser des parcours professionnels plus variés et valorisants.

**Champs de compétence de la DDT :**

La DDT développe ses compétences notamment dans les domaines de la connaissance des territoires, le logement, l'habitat et la rénovation urbaine, l'urbanisme, la prévention des risques, l'eau, l'environnement et la forêt, l'économie agricole, l'économie d'énergie, la sécurité et l'éducation routières, la préparation à la gestion de crise.





1<sup>er</sup> Janvier 2010

## La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations :

### La DDCSPP a un double objectif de renforcement du lien social...

Selon le Conseil de l'Europe, la cohésion sociale est "la capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses membres, incluant l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect de la dignité dans la diversité, l'autonomie personnelle et collective et la participation responsable".



Le sport élément fort du lien social

Elle implique de façon générale le renforcement du lien social pour l'ensemble de la population mais aussi, plus spécifiquement, l'inclusion sociale des personnes vulnérables.

L'État n'en est pas le seul acteur : les lois de décentralisation ont fait des collectivités territoriales des responsables essentiels du champ social dans lequel interviennent également de façon importante les associations et les organismes sociaux.

**L'État reste néanmoins le fédérateur légitime de projets et d'actions concourant à la cohésion sociale.**

Par le regroupement de la partie sociale des DDASS, des DDJS, de la délégation aux droits des femmes, mais aussi en Aveyron de personnels de préfectures intervenant sur l'accès au logement ou la politique de la ville, l'État affirme son rôle d'"animateur", dans un concert de partenaires, sans nier celui des autres acteurs. Il se positionne dans une fonction d'ingénierie sociale, d'"ensemblier" de projets et d'acteurs afin de trouver des solutions collectives dans le champ sociétal.

Cette posture est complémentaire de la fonction "régalienne" de protection des populations.

### ... et de renforcement de la cohérence des missions de prévention et de contrôle de l'État.

La population attend de l'État qu'il **garantisse sa sécurité sanitaire et économique**, notamment en s'assurant du bon fonctionnement des marchés, de la loyauté des transactions (commerce électronique par exemple), de la sécurité des aliments, des produits et des services, de la santé des animaux et du respect de l'éthique pour les productions (bien-être animal et respect de l'environnement).

L'attente des populations en matière d'information et de gestion des risques rend nécessaire un **renforcement et une mise en cohérence des programmes de contrôles assurés par tous les services de l'État.**



Contrôle de produits par la DDCCRF

Le rapprochement de la DDSV et de la CCRF au sein d'un pôle de protection des populations de la DDCSPP facilite cette cohérence au plan départemental, en associant la mise en œuvre de directives européennes, nationales ou régionales et une coordination de proximité, sous l'autorité du préfet (synergies et complémentarités, couverture réglementaire plus vaste, prise en compte des préoccupations locales, actions de contrôle combinées...).

Elle autorise en outre des **synergies avec les missions de cohésion sociale en**

**particulier dans le champ du contrôle** (centres de loisirs, établissements sociaux pour personnes âgées, sécurité des installations sportives).

Ce nouvel ensemble assure, enfin des liens fonctionnels unifiés et forts avec l'agence régionale de santé pour assurer la protection des personnes (toxi-infections alimentaires collectives -TIAC, zoonoses, qualité de l'eau potable).

**La DDCSPP permet un enrichissement mutuel dans le respect des compétences de chacun.**

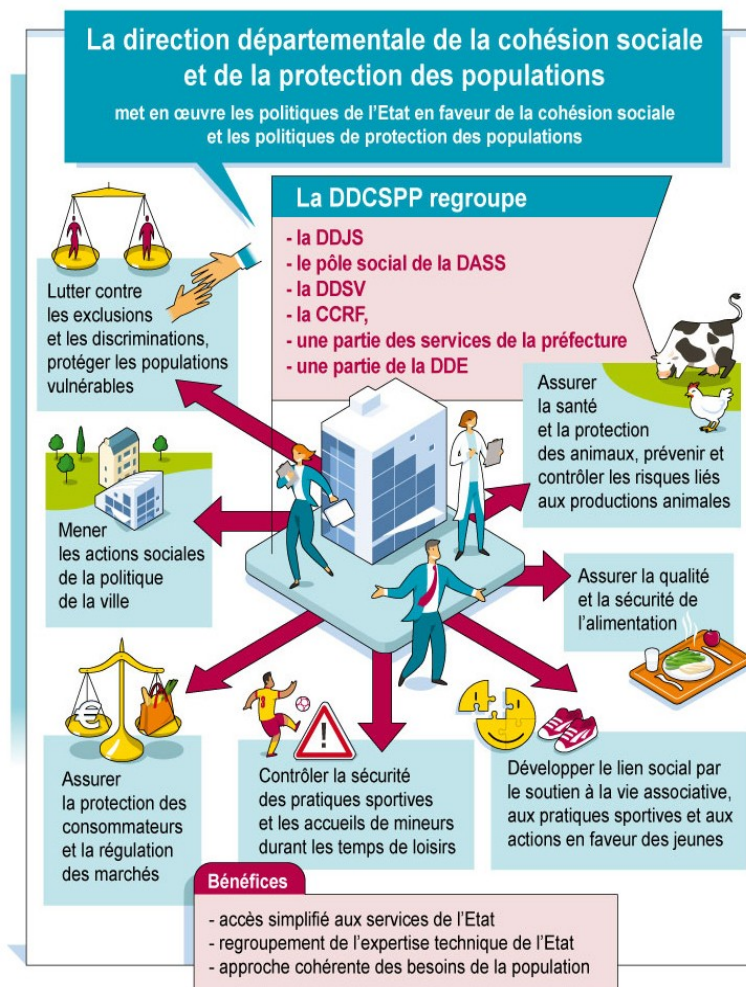
La DDCSPP permet de mieux organiser la complémentarité de métiers dont l'un des cœurs de compétences est le maintien ou le développement du lien social, ces compétences concernant des thèmes spécifiques (développement de la vie associative, des activités physiques,

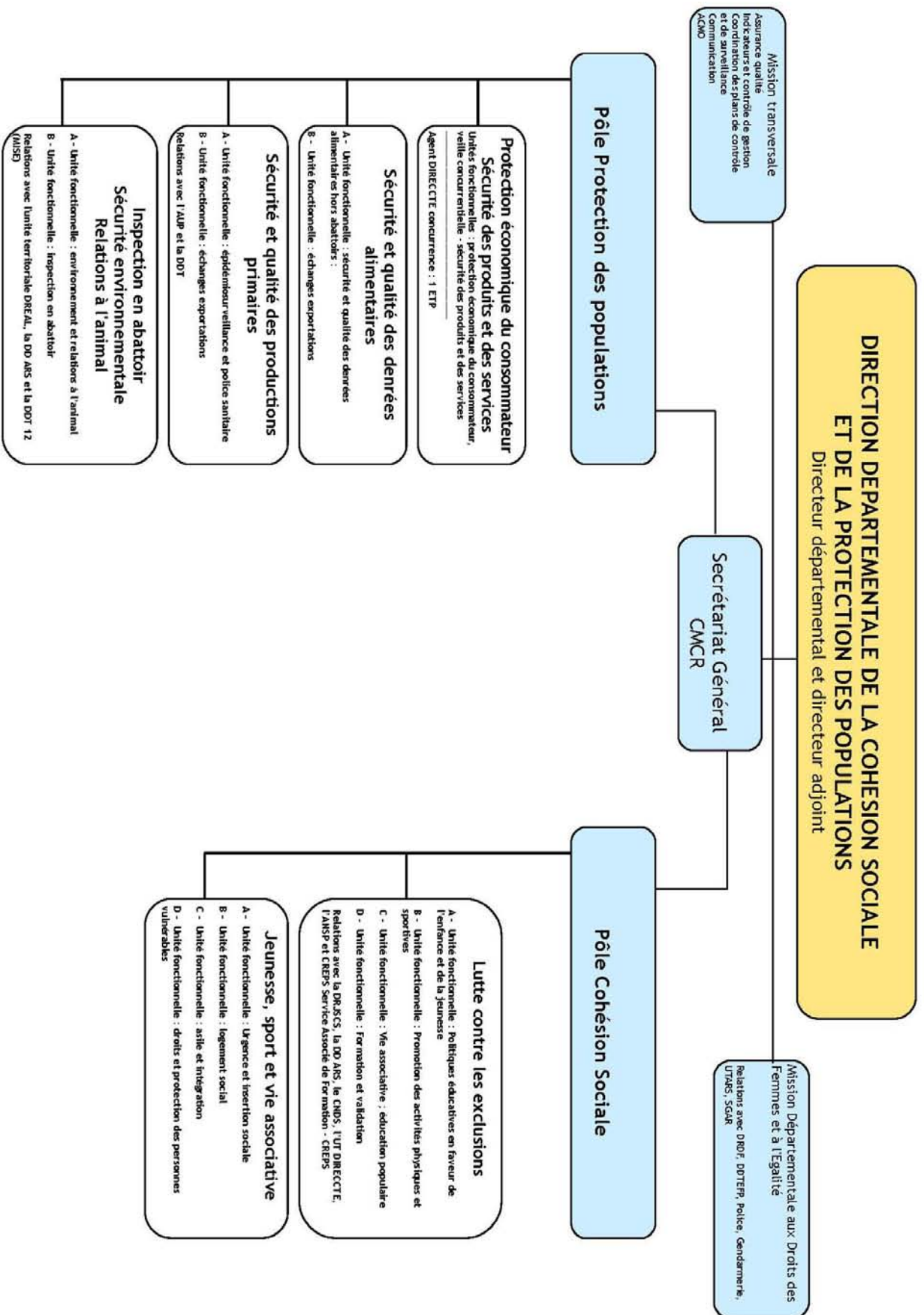
sportives, politiques de la jeunesse et de l'éducation populaire, hébergementaccès au logement) ou des publics particuliers (femmes, populations défavorisées..) ou, encore, des territoires (politique de la ville).

Avec des compétences techniques, scientifiques, juridiques et économiques regroupées, l'État dispose également,  **dans une même direction, de l'expertise nécessaire à l'information du public, à la protection des consommateurs et à la gestion d'alertes de plus en plus fréquentes et complexes** (aliments contaminés, produits manufacturés dangereux, épizooties,...).

Enfin, le regroupement des services facilite la continuité du service public et regroupe les fonctions support, pour plus d'efficacité.

Cette action se situe dans le prolongement d'initiatives d'actions interministérielles, comme celle portée par les MISSA (Mission inter-services de sécurité sanitaire des aliments).





## LEXIQUE

ARH : Agence régionale d'hospitalisation  
ARS : Agence régionale de la santé  
CRAM: Caisse régionale d'assurance maladie  
DDI: Direction départementale interministérielle  
DDASS: Direction départementale des affaires sanitaires et sociales  
DDAF: Direction départementale de l'agriculture et de la forêt  
DDE: Direction départementale de l'équipement  
DDEA: Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture  
DDJS: Direction départementale de la jeunesse et des sports  
DDCCRF : Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes  
DDDFE: Délégation aux droits des femmes et à l'égalité  
DDTEFP: Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle  
DDSV: Direction départementale des services vétérinaires  
DRAC: Direction régionale des affaires culturelles  
DRE: direction régionale de l'équipement  
DIREN: Direction régionale de l'environnement  
DRIRE: Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement  
DRCCRF: Direction régionale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes  
DRT: Direction régionale du tourisme  
DRCA: Direction régionale au commerce et à l'artisanat  
DRCE: Direction régionale au commerce extérieur  
GRSP: Groupement régional de santé publique  
IA: Inspection académique  
LOLF: Loi organique relative aux lois de finances (du 1er août 2001)  
RGPP: Révision générale des politiques publiques  
REATE: réforme de l'administration territoriale de l'État  
SDAP: Services départementaux de l'architecture et du patrimoine  
SGAR: Secrétariat général pour les affaires régionales  
SIP: « Services Impôts Particuliers »  
TPGR: Trésorier général payeur de région  
URCAM: Union régionale des caisses maladies  
UT: Unités territoriales (des nouvelles directions régionales)

### **Les nouvelles structures:**

ARS: Agence régionale de santé  
DREAL: Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
DRAAF: Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt  
DRJSCS: Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
DIRECCTE: Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi  
DRFIP: Direction régionale des finances publiques  
DDCSPP: Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations  
DDT: Direction départementale des territoires

### **Pour en savoir plus sur la réforme de l'administration territoriale de l'État:**

<http://www.rgpp.modernisation.gouv.fr/>

<http://www.modernisation.gouv.fr/>

<http://www.vie-publique.fr/>

Directeur de publication : Danièle Polvé-Montmasson – Rédacteur en chef : Olivier Lacroix –  
Réalisé avec la collaboration des services déconcentrés de l'Etat en Aveyron - Conception :  
Préfecture / BCCI – Janvier 2010